



# Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 5 septembre 2022

## Présents

Exécutif :	M.	Philippe Othenin-Girard	Adjoint
	M.	Stéphane Hostettler	Adjoint
Bureau du Conseil :	Mmes	Laura Mathil	Présidente
		Catalina Kauz	Vice-présidente
	M.	Christophe Mage	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes	Anna Dumonthay, Audrey Pion, Susanne Roux-Stuber	
Conseillers municipaux :	MM.	Jean-Marie Beaud, Thomas Queille, Pascal Wegmuller	Yves Bobillier, Olivier Sommer, Olivier Gros, Grégoire Stoky,
Excusé-e-s/absent-e-s :	Mme	Anne-Françoise Morel	Maire
	Mme	Sabine Chenevard	
Procès-verbaliste :	Mme	Emmanuelle Maia	

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjoints
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
  - 4.1 Commissions sociales du 21.6.2022 et 12.7.2022
  - 4.2 Commissions urbanisme du 20.6.2022 et 22.8.2022
  - 4.3 Commission PDCOM 2023 du 25.8.2022
  - 4.4 Commission agriculture (aucune)
  - 4.5 Commission administration (aucune)
5. Projet d'aménagement d'une voie verte à la route de Juvigny (décision de principe)
6. Affectations possibles de la maison villageoise (route de Juvigny)
7. Projet de Directive relative à l'octroi d'une subvention pour la construction d'une nouvelle déchetterie sur le domaine privé
8. Prise de position sur l'adhésion des autorités communales au concept Mobiltri
9. Projets de délibérations, de motions et de résolutions
10. Décisions de l'ACG
11. Proposition du Maire et des Adjoints
12. Propositions individuelles et questions
13. Divers

**La Présidente** ouvre la séance à 20h00 ; elle annonce les personnes excusées.

**La Présidente** annonce l'ajout d'un point 8 à la demande de M. Philippe Othenin-Girard, à savoir une prise de position sur l'adhésion des autorités communales au concept Mobilitri.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour tel que modifié, celui-ci est considéré comme accepté.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2022**

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

**La Présidente** transmet les communications suivantes :

- La Mairie a reçu les billets pour la Revue genevoise, le 4.11.2022.

- Un article sur le Château du Crest et Jussy était paru dans la revue Immoscope ; il est possible de le lire en ligne en suivant ce lien :

<https://immoscope-ge.ch/batiments-historiques/il-etait-une-fois-le-chateau-du-crest/>

- Les comptes 2021 de l'ORPC sont depuis aujourd'hui à la disposition des élus sur le CMNet.

**La Présidente** rappelle que les Président-e-s et Vice-président-e-s du local de vote pour l'année 2023 (7 dates prévues) seront à désigner d'ici le 4.11.2022.

### **3. Communications générales du Maire et des Adjointes**

**M. Philippe Othenin-Girard** annonce tout d'abord les dernières autorisations de construire :

- DD 320065/1 : M. Thomas Kessler – route des Beillans 63 – agrandissement et rénovation d'une ferme et de son annexe, construction d'un couvert, PAC, sondes géothermiques, stationnement. *Préavis favorable (avec souhaits).*

- DD 315309/1 : M. Robert Raymond – chemin des Grands-Bois – régularisation I/5457, construction d'un hangar agricole, installation de serres et aménagements extérieurs. *Autorisation refusée.*

- APA 319856/1 : Commune de Jussy – route de Juvigny (cimetière) – construction d'un columbarium avec urnes funéraires. *Autorisation accordée.*

- DD 320132/1 : M. Jacques Weber – route de Bellebouche 158 – régularisation I/8016, construction de deux cabanes de jardin, un couvert, un étang, une terrasse, une clôture et installation de deux fenêtres de toit. *La position de la commune de Jussy est de ne pas préavis favorablement des constructions ayant été réalisées sans autorisation.*

- APA 318153/1 : M. Alexandre Mévaux – route du Château-L'Evêque 19 – installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture. *Autorisation accordée.*

- DD 319785/1 : Thorens Énergie Sàrl (M. et Mme Vignon) – chemin de la Moniasse 4 – remplacement d'une chaudière mazout par une pompe à chaleur. *Autorisation accordée.*

- DD 318769/1 : Fondation Clair-Vivre – chemin des Grands-Bois 31 – aménagement d'un canapé forestier pour l'école en forêt à Jussy. *Autorisation accordée.*

- M 312874/1 : Hoirie Weber – route de Bellebouche 152 – démolition de deux logements et un hangar (assainissement après incendie). *Autorisation accordée.*

L'arrêté pour la fermeture de la douane de la Renfile selon les horaires validés par le Conseiller d'État et le sous-préfet, soit entre 22h et 5h, a été publié. La commission a décidé de ne pas installer de barrière, mais un panneau signalant lesdits horaires.

La commune n'a pas répondu personnellement à lettre, ouverte à l'ensemble de la population, de M. Attiger. Le dossier sera mis à la disposition des élus sur le CMNet.

Divers événements communaux sont planifiés :

23.9.2022 : La nuit est belle ; M. Julien Gros et un ami ont accepté de faire la présentation en deux sessions (21h et 22h, derrière la salle des fêtes) pour 2 groupes de 15 personnes sur inscription.

25.9.2022 : 4<sup>e</sup> balade transfrontalière ; la chorale tiendra un stand à la maison des Bois.

29.9.2022 : conférence ZeroWaste à 19h30 (limiter au maximum, voire supprimer les déchets incinérables). À titre indicatif, le Grand Conseil a voté la nouvelle loi sur la gestion des déchets qui exige le tri. Le canton donnera donc aux communes le droit d'ouvrir les sacs poubelles des habitants et d'aviser les contrevenants, cas échéant de les amender, si des déchets recyclables (verre, papier, bois, etc.) se trouvent dans les ordures ménagères. Ce choix de l'État de Genève vise à éviter la taxe au sac en espérant que la discipline personnelle aura des effets. Au-delà de ça, la conférence ZeroWaste est intéressante, car de nombreuses habitudes de consommation sont très facilement contournables.

Sur une question de **M. Grégoire Stoky**, **M. Philippe Othenin-Girard** confirme qu'une fois la loi entrée en force, la commune pourra amender les usagers.

1.10.2022 : Clean up Day (café à 8h, départ à 8h30 sur les routes jusserandes, retour à 11h).

1.10.2022 : atelier zéro déchets (de 11h à 12h dans la salle des fêtes, suivi d'un apéritif).

**M. Christophe Mage** ajoute que ces manifestations, sur inscription, seront annoncées dans un flyer dédié qui partira mercredi.

Dans un but louable de rationalisation, les TPG souhaiteraient déplacer et regrouper les arrêts de bus historiques de la place de Jussy et aménager des quais accessibles aux personnes à mobilité réduite ; les bus s'arrêteraient sur la route. **M. Philippe Othenin-Girard** montre un plan de situation en apportant quelques brèves explications sur lesdits arrêts. Les autorités ne sont pas très convaincues par la proposition des TPG. En effet, les arrêts de bus seraient plus éloignés des parkings (cimetière, mairie) et cette solution sortirait les bus du centre du village. La commune n'a pas encore formellement répondu sur ce dossier qui sera étudié en commission.

**Mme Audrey Pion** souligne qu'il faudrait veiller à ne pas supprimer des places de stationnement, car il devient complexe d'en trouver, dans le village.

**M. Philippe Othenin-Girard** abonde dans son sens et précise que de nouvelles places de stationnement sont prévues devant l'immeuble en construction.

**M. Olivier Gros** relève que beaucoup de personnes âgées fréquentent le restaurant ou la boulangerie. Toutes n'ont pas forcément une bonne mobilité ; or l'arrêt actuel du bus se situe juste à côté.

Une telle mesure fera empirer la situation, prévoit **M. Jean-Marie Beaud**. Le passage piéton juste après le giratoire est déjà très dangereux et les véhicules auront tout loisir d'accélérer sur ce tronçon pour dépasser les bus à l'arrêt. Il n'est donc pas très favorable à cette solution.

Sur une question de **Mme Susanne Roux-Stuber**, **M. Philippe Othenin-Girard** précise que les abris-bus seraient déplacés (aménagés et installés des deux côtés de la route). La commission étudiera ce projet et reviendra ultérieurement devant le conseil, étant précisé qu'il s'agit d'une route cantonale.

Les containers verre et papier qui étaient installés à l'arrêt de bus ont été déplacés au début du chemin de la Moniasse (ex-place de stationnement) et complétés avec le PET et l'alu. Un container pour les déchets de cuisine sera ajouté prochainement. À terme, si l'expérience s'avérait positive, le conseil pourrait voter un crédit pour l'installation d'une vraie déchetterie enterrée, une telle installation n'étant pas forcément très esthétique.

Sur une question de **M. Grégoire Stoky**, **M. Philippe Othenin-Girard** explique que la vitesse de remplissage de ces bennes est très variable. Les camions passent lorsque les containers sont pleins.

À la demande de **M. Jean-Marie Beaud**, **M. Philippe Othenin-Girard** confirme que le responsable de l'entreprise a été prié de lever plus proprement les containers.

Une réparation d'urgence a dû être faite cet été au chemin des Étolles, car une barrière défoncée menaçait de tomber. Coût : Fr. 5'301.-.

Mme Tanner a accepté l'offre de la commune pour l'acquisition de la parcelle de forêt No 568 au prix de Fr. 25'000.-. Le conseil, qui était favorable sur le principe, sera invité à voter formellement la délibération ad hoc une fois les documents notariés rédigés.

**M. Stéphane Hostettler** présente un bref bilan du partenariat avec les TPG (abonnements). Il en ressort que le nombre des abonnements annuels a augmenté de 7 % entre 2019 et 2021. Si l'augmentation est assez significative au niveau des abonnements adultes, il n'y a que 25 % d'entre eux qui ont bénéficié du soutien de la commune. Cela peut s'expliquer par le fait que soit l'employeur subventionne déjà l'abonnement annuel, soit que les habitants n'ont pas connaissance de la subvention communale. 34,7 % des abonnés acquièrent un abonnement mensuel au moins pour 6 mois. Une grande partie des acquisitions, surtout pour les juniors, intervient en période de rentrée scolaire (août et septembre). **M. Stéphane Hostettler** proposera à la commission Sociale quelques pistes de réflexion : inciter les habitants à prendre ces abonnements annuels, encourager l'utilisation de la plate-forme online pour acheter les abonnements, augmenter la subvention communale de Fr. 100.- à Fr. 150.-/abonnement dès le 1.1.2023. Passablement de communes genevoises contribuent à hauteur de Fr. 150.-/abonnement annuel.

À ce jour, la commune a dépensé Fr. 13'344.- dans le cadre de l'aide sociale pour les Ukrainiens.

Depuis le 1.9.2022, Jussy a rejoint, avec la commune de Gy, Meinier dans le cadre du service social intercommunal, comme annoncé sur le tous-ménages. Pour rappel, le Conseil d'État a demandé, en 2021, que chaque commune offre des prestations sociales de base à ses habitants. Mme Heidi Gusset, qui connaît très bien la région et habite à Gy, reçoit les mardis, mercredis et jeudis. La permanence se trouve au 86, route de La-Repentance (Meinier) ; Mme Heidi Gusset se déplace aussi à domicile pour les personnes qui le souhaitent. Ces 4 mois permettront d'évaluer les demandes et besoins de la population.

Le Conseil d'État avait aussi demandé aux communes d'offrir des prestations particulières pour les aînés (partenariat possible avec Pro Senectute ou d'autres associations). Les prestations de Pro Senectute sont financées à 50 % par la Confédération. Les personnes devront d'abord contacter le service social intercommunal (et non prendre directement contact avec Pro Senectute).

**Mme Susanne Roux-Stubler** regrette que cette information ne soit pas indiquée sur le site internet de la commune ; il faudrait rendre cette prestation visible.

Une rencontre s'est déroulée à Gy, le 27.8.2022, entre les habitants, la police cantonale, les APM et les gardes ruraux.

La Petite Cabane a engagé une apprentie assistante socio-éducative, Mme Oriane Wegmuller.

En conclusion, **M. Stéphane Hostettler** présente les statistiques de Trois Chêne Emploi du 1.1 au 30.6.2022 : 207 nouvelles inscriptions, 55 personnes ont trouvé un emploi et 30 une place de stage. Tranches d'âges les plus concernées : 36-45 ans, suivis des 46-55 ans. Aucune visite de Jusserand n'a été enregistrée pour le premier semestre 2022.

#### 4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

##### 4.1 Commissions sociales du 21.6.2022 et 12.7.2022

Avant tout, **Mme Catalina Kauz** remercie chaleureusement M. Philippe Othenin-Girard, Mme Laura Mathil et M. Pascal Wegmuller pour leur aide lors du 1<sup>er</sup> août, ainsi que Mme Laura Mathil et M. Jean-Marie Beaud pour leur présence à EuropaPark.

**Mme Catalina Kauz** évoque brièvement les points qui étaient à l'ordre du jour des séances précitées, sachant que tous les élus ont reçu les deux procès-verbaux.

– Dates à retenir : la soirée de prévention contre la pornographie sera proposée aux parents le 24.11.2022, et aux jeunes le 25.11.2022. Il s'agit d'une initiative de l'Abri.

– Promotions scolaires : elles ont eu lieu le 1.7.2022 aux Beillans avec les enfants, suivies par la cérémonie officielle au centre du village. Tout s'est bien passé avec les animations et les food-trucks.

– 1<sup>er</sup> août : 39 participants à la marche ; l'itinéraire comprenait différents stands qui ont été fort appréciés, comme la cérémonie et les animations malgré l'annulation du feu de joie et des cracheurs de feu.

– 22.8.2022 : café/croissants avec les parents, fort apprécié pour la rentrée scolaire.

– 47 jeunes et 6 accompagnants ont participé à la sortie des jeunes à EuropaPark, qui s'est très bien passée.

– 3 circuits seront proposés pour la balade sur la frontière (à pied ou à vélo); la chorale, qui tiendra un stand à la maison des Bois, souhaiterait également participer au Noël communal.

– La prochaine séance aura lieu le 10.9.2022.

**M. Jean-Marie Beaud** demande s'il ne serait pas plus judicieux d'organiser la totalité de la manifestation aux Beillans, s'il fait beau.

**Mme Catalina Kauz** rappelle qu'il faut une grande cuisine et une grande tente. Mais la commission retient la proposition.

**M. Thomas Queille** précise que la commission voulait déjà s'assurer que le vendredi conviendrait à tous. Comme c'est le cas, la commission poursuivra dans cette voie et reviendra avec d'autres propositions pour la prochaine édition.

**M. Stéphane Hostettler** convient que le terrain des Beillans est super.

Avec des food-trucks sur place, il ne serait même plus nécessaire de faire la cuisine, complète **M. Jean-Marie Beaud**.

**Mme Catalina Kauz** souligne la difficulté de trouver des manèges pour le vendredi, car ceux-ci sont réservés longtemps à l'avance par les autres communes.

##### 4.2 Commissions urbanisme du 20.6.2022 et 22.8.2022

**M. Pascal Wegmuller** évoque les points qui étaient à l'ordre du jour des séances précitées, sachant que les deux procès-verbaux étaient à disposition sur le CMNet :

– Travaux estivaux aux Beillans : les vitres de la salle de gym ont été remplacées. La grêle, début juillet, a endommagé quelques vitrages entreposés, prêts à être posés. Les nouvelles vitres devraient être reçues courant septembre ; dans l'intervalle, des panneaux en bois ont été fixés sur les fenêtres concernées. Les travaux se sont correctement déroulés.

– La commission a demandé un relevé détaillé des consommations de la salle de gym et du groupe scolaire depuis les travaux réalisés ces trois dernières années (isolation de la toiture et des plafonds de l'école, remplacement des vitrages de l'école, remplacement des vitrages de la salle de gym). Les retours des utilisateurs, notamment de l'école, sont très positifs.

– Projet de réhabilitation de la maison villageoise (cf. point 6) : l'autorisation a été déposée

le 10.6.2022. La commune devra s'armer de patience, vu la valeur patrimoniale de cette maison.

- Gestion des déchets : le projet de directive sera traité sous le point 7. La commission a aussi évoqué la déchetterie de Monniaz, ainsi que les manifestations du 29.9 et 1.10.2022. Concernant la nouvelle loi sur la gestion des déchets approuvée à la quasi-unanimité du Grand Conseil, la commune fera de la pédagogie pendant une année avant de recourir éventuellement à des sanctions. La commune devra être vigilante par rapport à la question des mâchefers puisque tous les déchets genevois devront être traités à Genève. 3 sites ont été identifiés, qui ne concernent pas Jussy.

- Réaménagement de la route de Juvigny (cf. point 5) : 4 parcelles privées étaient concernées par des emprises sur le foncier ; M. Philippe Othenin-Girard avait rencontré les propriétaires il y a longtemps afin de leur expliquer le concept et ses implications. Un propriétaire ayant d'emblée refusé de céder 1 m<sup>2</sup>, le projet avait été adapté à cette contrainte ; les deux autres avaient donné leur accord sur le principe. Des témoins ont été posés cet été et les mandataires ont travaillé pour définir le plus précisément possible les emprises (définitives ou temporaires). Les deux propriétaires qui étaient favorables au principe ont, à ce moment-là, soudain fait état d'exigences élevées. La valeur de ce foncier peut aller de Fr. 8.-/m<sup>2</sup> à 24.-/m<sup>2</sup>. Or un propriétaire réclamait Fr. 200.-/m<sup>2</sup>, l'autre souhaitait échanger une emprise de 289 m<sup>2</sup> contre 11'718 m<sup>2</sup>. C'est vraiment regrettable, car cela a fait capoter le projet, la commune ne souhaitant pas, pour d'évidentes raisons légales et d'équité, créer ce genre de précédent.

Il faut savoir que les passages à faune seront réalisés par l'État, qui entamera des procédures d'expropriation sur les parcelles concernées (ouvrage d'utilité publique, procédure non suspensive). Les commissaires présents ont tous été sous le coup de cette nouvelle et ont regretté l'attitude des concernés. En effet, ce projet d'importance prévoyait non seulement la pacification de cette route, dangereuse car les véhicules y roulent très vite, mais aussi l'enfouissement de la ligne Swisscom qui alimente la Renfile, les chutes d'arbres causant de nombreux problèmes aux habitants de ce secteur.

Au stade des connaissances lors de la dernière commission, celle-ci s'est prononcée unanimement pour l'abandon de ce projet.

À titre personnel, **M. Pascal Wegmuller** regrette vraiment l'attitude de certains agriculteurs qui semblent en opposition avec tout ce que la commune souhaite entreprendre, et ce malgré le fait que cette dernière fasse pas mal de choses pour eux (l'entretien des collecteurs, par exemple, n'est pas une obligation de la commune, qui y consacre pourtant plusieurs milliers de francs par année).

Sur une question de **M. Grégoire Stoky**, **M. Philippe Othenin-Girard** précise que pour diminuer la vitesse sur une route sans aménagement, il faut qu'il y ait des habitations, ce qui n'est pas le cas ici. Les services cantonaux comme les mandataires étaient atterrés ; il est rare qu'un projet communal soit soutenu à ce point par les structures de l'État.

**M. Olivier Sommer** a été apostrophé à titre personnel par des personnes qui n'ont pas assisté à la séance publique, ce qui est regrettable. Il remercie M. Philippe Othenin-Girard d'avoir organisé celle-ci et d'avoir convoqué les agriculteurs sur place afin de réaliser un essai avec une batteuse. Les agriculteurs ont été intégrés à la discussion et n'étaient formellement pas opposés à ce projet. À son avis, les propriétaires fonciers défavorables sont une minorité.

- La prochaine séance aura lieu le 19.9.2022, conclut **M. Pascal Wegmuller**.

**Mme Susanne Roux-Stuber**, qui est d'ordinaire particulièrement sensible à ces questions de tri des déchets, s'étonne que l'État permette aux communes d'ouvrir et de fouiller dans les poubelles des habitants. Personnellement, cela la dérange un peu.

**M. Philippe Othenin-Girard** entend très bien cette remarque, car la démarche est invasive. Mais il ne faut pas perdre de vue que la gestion des déchets, et notamment le tri de tous

ceux qui n'ont rien à faire dans les ordures ménagères et qui deviennent ensuite des mâchefers, coûte des fortunes aux collectivités publiques. Si chacun à la liberté de vivre comme il veut, où placer la limite, puisque les comportements individuels ont des impacts sur les collectivités ?

**Mme Susanne Roux-Stuber** répète que cette intrusion dans la vie privée des gens la dérange fondamentalement. Il doit y avoir d'autres solutions.

Est-ce que la liberté de mettre n'importe quoi dans les sacs poubelles noirs est une liberté fondamentale pour laquelle il faut se battre ? s'interroge **M. Philippe Othenin-Girard**. Le canton a toujours essayé de maintenir la sensibilisation au tri et la responsabilité individuelle, alors que tous les autres cantons ont instauré la taxe au sac. Malheureusement, beaucoup de gens se moquent éperdument des déchets qu'ils mettent dans leur poubelle.

**M. Pascal Wegmuller** rappelle qu'il s'agit d'une loi cantonale.

Avec une mise en œuvre communale, les communes ayant la responsabilité de la gestion des déchets. Le canton pilote, car il soutient et construit les infrastructures de tri, d'incinération, etc., conclut **M. Philippe Othenin-Girard**.

#### **4.3 Commission PDCOM2023 du 25.8.2022**

**M. Jean-Marie Beaud** évoque les points qui étaient à l'ordre du jour de la séance précitée. Celle-ci était très importante, car la commission devait répondre aux mandataires et à l'État concernant deux points du cahier des charges : démarche participative impliquant la population et zones de densification vers l'intérieur. Les réponses seront transmises très vite à Mme Emma Bouti.

La date de la prochaine séance n'a pas été fixée.

#### **4.4 Commission agriculture (aucune)**

Néant.

#### **4.5 Commission administration (aucune)**

La date de la prochaine séance étant en collision avec la commission Urbanisme (17.10.2022), **M. Olivier Gros** fera circuler quelques dates afin d'en fixer une.

### **5. Projet d'aménagement d'une voie verte à la route de Juvigny (décision de principe)**

**M. Philippe Othenin-Girard**, qui remercie M. Pascal Wegmuller pour son résumé assez complet de ce dossier (cf. point 4.2), présente les 3 variantes sur la base des schémas transmis par le mandataire (ingénieur circulation).

**M. Jean-Marie Beaud** relève qu'échanger 11'000 m<sup>2</sup> en zone agricole équivaldrait grosso modo à la proposition financière qui avait été faite au propriétaire, à qui une autre négociation n'a jamais été proposée.

La commune ne peut entrer en matière sur un tel échange, souligne **M. Philippe Othenin-Girard**. Elle pourrait éventuellement échanger 286 m<sup>2</sup> en bordure d'une autre parcelle appartenant déjà à cet habitant. La commission a décidé de s'arrêter là quand l'intéressé a finalement réclamé 11'000 m<sup>2</sup>.

**M. Olivier Sommer** suggère d'étudier la faisabilité d'une piste cyclable qui passerait par le chemin de la Moniasse, la route de Monniaz et le chemin des Grands Bois, la commune étant propriétaire.

**M. Philippe Othenin-Girard** reprend sa présentation des trois variantes, qui proposent de morceler les tronçons et de créer des évitements pour les vélos à l'intérieur des gabarits, ce qui serait très dangereux et n'offrirait aucune sécurisation.

**M. Jean-Marie Beaud**, qui avait franchement envie de réaliser ce projet, pense qu'il serait possible de trouver des solutions.

Celui-ci ne comprenait pas seulement une voie verte, mais aussi une refonte de la route, l'enfouissement de la ligne Swisscom, la modération du trafic, souligne **M. Pascal Wegmuller**.

**M. Jean-Marie Beaud**, qui s'était positionné à chaud lors de la séance de la commission, pense après réflexion que la commune devrait pouvoir trouver d'autres solutions.

Avec les gabarits actuels, la commune ne pourrait réaliser que les aménagements routiers, et l'État faire passer en force les passages à faune. Puisqu'il manquerait la place pour une voie verte, pourquoi ne pas envisager un site dont la commune est propriétaire, à savoir vers Clair-Vivre ? demande **M. Olivier Sommer**.

Si **M. Philippe Othenin-Girard** est entièrement acquis à cette réflexion, cela ne change rien au problème de la route de Juvigny. Le conseil souhaite-t-il réaliser tout de même ce projet en partie, quitte à le miter avec des bouts de pistes cyclables, ou est-il acquis à l'idée de l'abandonner ?

**Mme Susanne Roux-Stuber** comprend que si la piste cyclable serait un pis-aller, car non sécurisée, il y aurait un réel intérêt à sécuriser cette route pour modérer le trafic. La proposition de **M. Olivier Sommer** de créer une vraie voie verte vers Clair-Vivre est intéressante.

À l'origine, une vraie piste cyclable bidirectionnelle était prévue dans le projet, en site propre, séparée des voitures. Les trois variantes ont l'inconvénient de morceler ladite piste cyclable, rappelle **M. Philippe Othenin-Girard**.

**M. Thomas Queille** pense qu'une vision large serait préférable à du court terme. Il serait d'avis d'essayer de faire quand même quelque chose, même si ce n'est pas parfait, ce qui éviterait de mettre à la poubelle toutes les études et l'énergie qui a été mise. Et cela devrait tout de même ralentir les voitures. Qui sait, peut-être que les propriétaires reviendront un jour sur leur décision. La proposition de **M. Olivier Sommer** serait complémentaire.

Sur une remarque de **M. Thomas Queille**, **M. Philippe Othenin-Girard** précise que si le conseil décide de continuer, ce n'est pas la commune qui choisira la variante, mais sa faisabilité. La commission a décidé d'abandonner le projet. Il trouve pour sa part ces bricolages très dangereux.

**M. Olivier Sommer** revient sur sa suggestion, car les modes doux seront les déplacements de l'avenir, et ils demandent des infrastructures adaptées.

Et se concentrer sur les rétrécissements en abandonnant la piste cyclable ? demande **M. Thomas Queille**.

La route fait entre 4,5 et 5 m de large, souligne **M. Philippe Othenin-Girard**. Sans compter que des rétrécissements ont un sens seulement si les limites sont très clairement marquées.

**Mme Audrey Pion**, qui trouve difficile de savoir quelle voiture a la priorité sur l'autre avec la mesure à l'essai, pense que ce n'est pas la bonne solution, en l'état.

Selon **M. Philippe Othenin-Girard**, ce projet était cohérent avec les fossés, la piste cyclable d'un côté et un certain nombre d'aménagements. Si la commune décide d'abandonner, l'OCAN gèrera la question des passages à faune.

**MM. Olivier Gros** et **Pascal Wegmuller** relèvent à leur tour la dangerosité d'une piste cyclable morcelée.

La commission Urbanisme souhaiterait-elle revenir sur la décision prise lors de sa dernière séance ? demande **la Présidente**.

**M. Pascal Wegmuller** pense difficile de se prononcer à ce stade, la commune n'ayant aucune idée du budget (budget originel : 3,2 mios). S'il trouve dommage de s'arrêter là, il encourage le conseil à se concentrer sur d'autres projets, ce qu'il dit avec beaucoup de regrets et d'amertume. Ce projet, qui était intéressant, a peut-être été mal compris ; la commune aurait-elle dû mieux communiquer ? Mais 3,2 mios pour un projet morcelé, cela

ferait cher...

Il ne devrait pas y avoir beaucoup de différence de coûts, confirme **M. Philippe Othenin-Girard**, car les contraintes seront les mêmes.

Dépenser autant pour une piste cyclable qui serait encore plus dangereuse que la route ne serait pas satisfaisant, regrette **M. Pascal Wegmuller**.

**M. Olivier Sommer** trouverait dommage de tout mettre à la poubelle en soulignant la nécessité de réduire les vitesses et de proposer une solution en site propre pour les cyclistes.

**M. Olivier Gros** le rejoint sur la question des cyclistes. Mais la commune ne peut rien faire à ce stade en termes de modération de trafic avec les variantes et la position des propriétaires.

**La Présidente** résume les points qui sont ressortis de la discussion : la commune est prise par le temps et n'a donc guère la possibilité d'aller plus loin dans ses réflexions ; la commune ne souhaite ni ne peut répondre favorablement aux revendications des propriétaires ; les alternatives telles que proposées sont trop lacunaires et les éléments concrets insuffisants pour se positionner rapidement ; concernant la piste cyclable, les trois variantes s'éloignent énormément du projet initial.

**M. Philippe Othenin-Girard** ajoute que les élus sont tous d'accord de réfléchir concrètement à d'autres itinéraires. Il sera selon lui très compliqué de trouver des solutions pour la mise en place de ralentissements, mais il reprendra volontiers contact avec les mandataires et l'OCT à ce propos.

Sur une question de **Mme Audrey Pion**, **M. Christophe Mage** estime le coût d'une telle étude entre Fr. 10'000.- et Fr. 15'000.- (celle-ci resterait dans le cadre du crédit d'étude qui avait été voté par le conseil).

**M. Olivier Gros** rappelle que le projet global avait une cohérence ; pour cette raison, les différents services de l'État étaient alignés et favorables. Faute de piste cyclable, qui était un élément central, le projet devient bancal et la commune ne maîtrisera plus grand-chose.

Les réflexions se poursuivront sur des aménagements potentiels afin de ralentir le trafic, confirme **M. Philippe Othenin-Girard**.

En l'absence d'autre question ou remarque, **la Présidente** propose un vote de principe.

**À la majorité (6 voix pour, 6 abstentions, 0 voix contre), le Conseil municipal décide d'abandonner le projet d'aménagement d'une voie verte à la route de Juvigny.**

**M. Philippe Othenin-Girard** souligne qu'il s'agissait d'un bon projet, qui était juste, qui allait dans le bon sens et qui s'inscrivait dans une démarche beaucoup plus large par rapport aux projets en France voisine et sur le canton. Les générations futures jugeront les raisons pour lesquelles les choses ne se sont pas faites.

**M. Olivier Gros** propose que la commission Urbanisme planche sur la très bonne idée de **M. Olivier Sommer** afin de présenter une contre-proposition dans un avenir raisonnable.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance, conclut **M. Pascal Wegmuller**.

## **6. Affectations possibles de la maison villageoise (route de Juvigny)**

**M. Pascal Wegmuller** rappelle que les plans soumis ce soir avaient déjà été présentés au conseil. En l'état actuel de ce dossier, il propose à chacun d'en prendre connaissance en rappelant que la commune sera limitée par certaines contraintes physiques, comme des murs porteurs.

**M. Olivier Gros** ajoute que l'objectif de la commission était d'avoir des locaux fluides, utilisables, polyvalents et faciles à affecter en fonction des besoins.

**M. Christophe Mage** passe en revue les plans étage par étage et diverses explications sont

données aux élus.

Une séance Toutes commissions réunies sera programmée une fois que la commune aura reçu les principaux préavis de l'État.

#### **7. Projet de Directive relative à l'octroi d'une subvention pour la construction d'une nouvelle déchetterie sur le domaine privé**

Le projet de directive a déjà été présenté au conseil et était à la disposition des élus sur le CMNet. En l'absence de toute question ou remarque, **la Présidente** propose un vote de principe.

**À l'unanimité (12 voix pour), le Conseil municipal valide le projet de directive relative à l'octroi d'une subvention pour la construction d'une nouvelle déchetterie sur le domaine privé.**

#### **8. Prise de position sur l'adhésion des autorités communales au concept Mobilitri**

**M. Philippe Othenin-Girard** présente brièvement l'historique du concept Mobilitri, qui a été mis en place il y a environ 1,5 an par 11 communes de la région après un constat, fait depuis des années, qu'il n'y avait pas de déchetterie ni de collecte pour les déchets spéciaux sur la rive gauche. Deux entrepreneurs de la région ont inventé et présenté, avec la collaboration et l'adhésion du GESDEC, un nouveau concept aux communes, sachant que l'État verse une subvention de Fr. 100'000.-/an pendant cette période d'essai de 3 ans.

Après quelques mois, un citoyen a contacté la Cour des comptes, ce mandat ayant été attribué sans appel d'offres. Il y a donc un vice de forme par rapport à l'engagement et au rapport juridique entre ces 11 communes et Mobilitri dont l'État est conscient et responsable, puisqu'il a validé et soutenu financièrement ce projet. Il aurait fallu dans un premier temps mettre immédiatement en place un appel d'offres, mais la procédure est très lourde et très longue.

Mobilitri est une expérience-pilote qui est en pleine évolution ; des modifications ou mises à jour sont périodiquement instaurées. Si certaines communes ne sont pas satisfaites, l'équipe de Mobilitri essaie d'améliorer les choses. Il suffirait qu'une ou plusieurs des 11 communes décide de se retirer pour faire exploser les coûts.

Le conseil est appelé ce soir à se prononcer sur la poursuite ou l'abandon de Mobilitri pour revenir aux levées des encombrants en bord de routes. Il faut aussi savoir qu'à terme, les deux ESREC du canton devraient très probablement ne plus être en activité.

Sur une question de **M. Jean-Marie Beaud**, **M. Philippe Othenin-Girard** indique que les coûts des encombrants sont légèrement plus chers, mais pas tant que ça, d'autant que Mobilitri offre un service plus large. Les encombrants sont un très gros poste dans les budgets communaux. Les tonnages ont augmenté, puis se sont stabilisés.

**M. Jean-Marie Beaud** relève, en tant qu'entreprise, de grosses incohérences entre le poids affiché et le poids amené. Et les déchets amenés (verre, métal, etc.) sont tous regroupés sous la mention « bois ».

**M. Philippe Othenin-Girard** en a discuté avec les intéressés. Une marge de 5 kg a été fixée pour les particuliers. Si Mobilitri ne rétribue pas les déchets selon leurs filières, ceux-ci sont triés. Mais la commune a un problème de visibilité sur les quantités récoltées par type de déchet, puisque les véhicules sont pesés pleins avant d'être vidés. Rédiger un cahier de doléances sera nécessaire dans le cas où la commune déciderait de poursuivre l'expérience.

**M. Philippe Othenin-Girard** présente les statistiques de juillet 2022, étant précisé qu'environ 50 % de la population est inscrite à Mobilitri. Mobilitri récupère entre 3'000 et 8'000 kg/mois d'encombrants et entre 10 et 100 kg de déchets spéciaux.

**M. Christophe Mage** mettra les bilans mensuels de Mobilitri à la disposition des élus sur le CMNet.

**M. Jean-Marie Beaud** souhaiterait un comparatif entre avant et après l'instauration de Mobilitri (coûts et tonnages).

En l'absence d'autre question ou remarque, **la Présidente** propose un vote de principe.

**À la majorité (8 voix pour, 4 absents), le Conseil municipal est favorable au principe de continuer avec le concept de Mobilitri.**

## **9. Projets de délibérations, de motions et de résolutions**

Néant.

## **10. Décisions de l'ACG**

**La Présidente** annonce les décisions de l'assemblée générale de l'ACG du 20.10.2021 sujettes au droit d'opposition des Conseils municipaux.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2023, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.

Le Conseil municipal prend acte de la décision de l'ACG.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2023, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal.

Le Conseil municipal prend acte de la décision de l'ACG.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'000'000 francs.

Le Conseil municipal prend acte de la décision de l'ACG.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000 francs.

Le Conseil municipal prend acte de la décision de l'ACG.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs.

Le Conseil municipal prend acte de la décision de l'ACG.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2023, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs.

Le Conseil municipal prend acte de la décision de l'ACG avec 1 voix contre.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2023, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

Le Conseil municipal prend acte de la décision de l'ACG avec 1 voix contre.

## 11. Proposition du Maire et des Adjoint

Néant.

## 12. Propositions individuelles et questions

**M. Jean-Marie Beaud** propose à nouveau de mettre à la disposition des élus de l'eau plate de Jussy plutôt que des bouteilles.

## 13. Divers

Avec les travaux en cours vers le chemin de la Laiterie et à côté du temple **Mme Catalina Kauz** déplore que les trottoirs soient systématiquement occupés par des véhicules d'entreprises. Ceux prévus au presbytère devraient poser le même problème.

Une note sera transmise aux APM à ce propos, indique **M. Philippe Othenin-Girard**.

Sur une question de **M. Grégoire Stoky**, **M. Philippe Othenin-Girard** confirme que l'entreprise chargée des travaux pour la piste cyclable sur la route du Jussy a fait faillite. C'est l'État qui gère ce dossier.

À propos des pénuries annoncées cet hiver, la commune planche-t-elle sur des mesures pour les bâtiments communaux, l'école, la salle de gym, etc. ? demande **la Présidente**, car certaines avancent sur des scénarios et plans de crise pour les services communaux.

**M. Philippe Othenin-Girard** relève que Jussy a peu de possibilités, toute seule, à part baisser le chauffage ou limiter, voire éteindre des éclairages publics. Elle n'a guère de prise sur les paramètres qui permettraient des économies considérables.

Sur une question de **M. Olivier Sommer**, **M. Philippe Othenin-Girard** rappelle que trop baisser la température dans la salle des fêtes pour la remonter à 19 °C demande plus d'énergie et est plus coûteux, lorsque les murs ont refroidi, que la maintenir à 17 °C.

Date du prochain Conseil municipal : 3 octobre 2022 à 20 heures.



La Présidente :  
Laura Mathil



La Vice-présidente :  
Catalina Kauz



Le Secrétaire :  
Christophe Mage

Séance levée à : 22h26.

*Annexe : Directive relative à l'octroi d'une subvention pour la construction d'une nouvelle déchetterie sur le domaine privé*

## Directive relative à l'octroi d'une subvention pour la construction d'une nouvelle déchetterie sur le domaine privé

du 5 septembre 2022

(Entrée en vigueur le 05.09.2022)

## Directive 5.8



### Art. 1 : But et fondement

<sup>1</sup> La présente directive a pour but de définir les modalités relatives à l'octroi d'une subvention communale pour la construction d'une nouvelle déchetterie sur le domaine privé.

<sup>2</sup> Elle définit les actions et opérations qui doivent impérativement être mises en œuvre par l'administration pour engager la commune vis-à-vis de tiers. Les autorisations de signatures sont définies dans une directive ad hoc.

<sup>3</sup> Selon le règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets (RGD), tout immeuble destiné à l'habitation ou au travail doit être pourvu de locaux ou emplacements réservés à la remise de conteneurs.

<sup>4</sup> Ces locaux ou emplacements doivent être facilement et gratuitement accessibles et, en principe, être dimensionnés de manière à permettre un tri et une collecte sélective des déchets ménagers.

<sup>5</sup> Les propriétaires des immeubles sont tenus de fournir en nombre suffisant les conteneurs et de maintenir les emplacements, les locaux et le mobilier dans un parfait état de propreté et d'hygiène. Ils affichent les informations relatives aux levées organisées par les communes.

<sup>6</sup> Les conteneurs doivent être adaptés aux véhicules utilisés par les mandataires de la commune pour le transport des déchets vers les centres d'élimination.

<sup>7</sup> L'emplacement doit être facilement accessible pour tous les habitants de la commune.

### Art. 2 : Couverture financière

<sup>1</sup> Avant tout engagement la commune doit s'assurer qu'elle dispose de la couverture financière, soit par le budget de fonctionnement, soit par les investissements votés, pour prendre en charge la dépense projetée.

<sup>2</sup> Si la dépense projetée génère un dépassement sur une rubrique budgétaire ou sur un investissement, l'engagement doit obligatoirement être signé par le Maire, voire deux membres de l'Exécutif (dont le Maire) si le montant est au-delà de l'autorisation de signature prévue dans la directive relative aux autorisations de signatures.

<sup>3</sup> Le Maire doit examiner, en lien avec le secrétaire général, s'il y a lieu de solliciter une autorisation de dépassement auprès du Conseil municipal ou de la commission concernée par le biais d'un crédit supplémentaire ou complémentaire au sens des articles 49, 51 et 60 du RAC.

### Art. 3 : Servitude

<sup>1</sup> L'octroi d'une subvention est subordonné à la mise en place d'une servitude d'usage en faveur de la commune. La déchetterie privée du domaine privé devient un point de collecte public inscrit sur le plan des tournées des levées des déchets.

<sup>2</sup> Les frais de notaire sont à la charge du propriétaire du fonds.

### Art. 4 : Entretien

L'entretien de la déchetterie incombe à la commune qui mandatera l'entreprise de son choix pour procéder régulièrement au nettoyage des containers. En général l'entreprise mandatée est la même qui effectue la levée des déchets.

### Art. 5 : Autorisation de construire

La construction de la déchetterie doit avoir été autorisée par l'Etat, service des autorisations de construire du canton de Genève.

### Art. 6 Montant de la subvention

La commune octroie une subvention de CHF 10'000.- TTC par container (ordures ménagères-incinérables, verre, papier, pét, aluminium et fer blanc).

**Art. 7 : Processus décisionnel**

La commission en charge des déchets étudie les demandes de subvention en s'assurant que le projet de construction de la nouvelle déchetterie corresponde à un véritable besoin pour les habitants de la commune. La commission mettra notamment en évidence la proximité des autres déchetteries publiques et analysera l'impact du coût généré par ce nouveau point de collecte.

L'octroi d'une subvention pour la construction de toute nouvelle déchetterie reste au bon vouloir de la Commune. Cette dernière se réserve le droit de refuser l'octroi d'une subvention sans avoir à justifier sa décision.

**Art. 8 : Paiement de la subvention**

<sup>1</sup> La subvention pour pouvoir être payée doit être accompagnée de la convention signée par toutes les parties et de la copie de la servitude. La facture suit le circuit d'approbation fixé dans la directive relative aux autorisations de signature.

<sup>2</sup> En cas d'absence des documents susmentionnés, ces derniers sont réclamés au maître d'ouvrage. Dans l'attente le Secrétaire général suspend le paiement de ladite subvention.

**Art. 9 : Entrée en vigueur**

La présente directive a été approuvée par l'Exécutif et le Conseil municipal le 05.09.2022 et entre en vigueur le même jour. Elle annule et remplace toute instruction ou note de service antérieure à ce sujet. Toute modification de la présente directive nécessite une décision conjointe de l'Exécutif et du Conseil municipal.